

CONTRAT PENSION CANINE



Atouts Poilus

Entre : L'entreprise ATOUS POILUS

N° SIRET 952209981000014

Représentée par Delphine LE CORRONC

2788 route de Gacé / La Trinité des Laitiers

Mail : delphine.lecorronc@gmail.com

Tel : 06.29.94.51.90

ACACED n° 2021/dbf9-d62a

TAV / Agrément

Certificat de capacité chiens 1er et 2^e catégorie

Assurance RC pro Abeille n°79354236

Vétérinaire sanitaire référent : Clinique L'Aigle

Et :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone : Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence (nom/adresse/téléphone) :

PENSIONNAIRE(S) :

Nom du chien 1 : **Sexe :** F - M

Race ou type : N° d'identification :

Né(e) le : Stérilisé(e) : Oui / Non Date des dernières chaleurs :

Date des dernières vaccinations : CHPPi+L : Toux du chenil : Rage :

Date du dernier traitement antiparasitaire externe : Vermifugé le :

Problèmes de Santé : Non / Oui Si Oui lesquels :

Traitement : Non/Oui Si oui lequel :

Vétérinaire traitant : Adresse :

Téléphone : Autorisation du transport en voiture : Oui / Non

Autorisation à la publication de photos du chien sur le site internet : Non / Oui

Nom du chien 2 : **Sexe :** F - M

Race ou type : N° d'identification :

Né(e) le : Stérilisé(e) : Oui / Non Date des dernières chaleurs :

Date des dernières vaccinations : CHPPi+L : Toux du chenil : Rage :

Date du dernier traitement antiparasitaire externe : Vermifugé le :

Problèmes de Santé : Non / Oui Si Oui lesquels :

Traitement : Non/Oui Si oui lequel :

Vétérinaire traitant : Adresse :

Téléphone : Autorisation du transport en voiture : Oui / Non

Autorisation à la publication de photos du chien sur le site internet : Non / Oui

Nom du chien 3 : **Sexe :** F - M
Race ou type : **N° d'identification :**
Né(e) le : **Stérilisé(e) :** Oui / Non **Date des dernières chaleurs :**
Date des dernières vaccinations : CHPPi+L : **Toux du chenil :** **Rage :**
Date du dernier traitement antiparasitaire externe : **Vermifugé le :**
Problèmes de Santé : Non / Oui **Si Oui lesquels :**
Traitement : Non/Oui **Si oui lequel :**
Vétérinaire traitant : **Adresse :**
Téléphone : **Autorisation du transport en voiture :** Oui / Non
Autorisation à la publication de photos du chien sur le site internet : Non / Oui

Nom du chien 4 : **Sexe :** F - M
Race ou type : **N° d'identification :**
Né(e) le : **Stérilisé(e) :** Oui / Non **Date des dernières chaleurs :**
Date des dernières vaccinations : CHPPi+L : **Toux du chenil :** **Rage :**
Date du dernier traitement antiparasitaire externe : **Vermifugé le :**
Problèmes de Santé : Non / Oui **Si Oui lesquels :**
Traitement : Non/Oui **Si oui lequel :**
Vétérinaire traitant : **Adresse :**
Téléphone : **Autorisation du transport en voiture :** Oui / Non
Autorisation à la publication de photos du chien sur le site internet : Non / Oui

TARIFS PENSION CANINE

1 Journée et nuitée pour 1 chien	20 €
1 Journée et nuitée pour 2 chiens de la même famille	33 €
1 Journée et nuitée pour 3 chiens de la même famille	45 €
1 Journée et nuitée pour 4 chiens de la même famille	60 €
1 Demi-journée pour 1 chien	10 €
1 Demi-journée pour 2 chiens de la même famille	17 €
1 Demi-journée pour 3 chiens de la même famille	24 €
1 Demi-journée pour 4 chiens de la même famille	30 €
Journée (de 8h à 18h30) pour 1 chien	12 €
Journée (de 8h à 18h30) pour 2 chiens de la même famille	22 €
Journée (de 8h à 18h30) pour 3 chiens de la même famille	30 €
Journée (de 8h à 18h30) pour 4 chiens de la même famille	36 €
Promenade 1h (forêt ou Lac)	10 €
Supplément chauffage (de sept/octobre à avril/mai selon météo)	2 € / jour
Transport domicile/pension et/ou pension/domicile (2 chiens maximum)	0.40 € / km
Pension éducative sur devis selon vos attentes, votre chien...	Me contacter

TARIFS CROQUETTES SANS CEREALES TYPE « ACANA »

POIDS DU CHIEN	TARIFS / JOUR
- de 10 kg	1,50 €
De 11 à 25 kg	2,00 €
De 26 à 44 kg	3,00 €
+ de 45 kg	4,00 €

Dates du séjour : Arrivée le / / à h et Départ le / / à

- A noter :
- Arrivée entre 8h00 et 12h00, la journée est due.
 - Arrivée entre 14h00 et 19h00, la demi-journée est due. [SEP]
 - Départ entre 8h00 et 12h00, la demi-journée est due.
 - Départ entre 14h00 et 19h00, la journée est due.

PRESTATIONS	TARIFS	NOMBRE	PRIX
Journée et nuitée pour 1 chien	20 €		
Journée et nuitée pour 2 chiens de la même famille	33 €		
Journée et nuitée pour 3 chiens de la même famille	45 €		
Journée et nuitée pour 4 chiens de la même famille	60 €		
Demi-journée pour 1 chien	10 €		
Demi-journée pour 2 chiens de la même famille	17 €		
Demi-journée pour 3 chiens de la même famille	24 €		
Demi-journée pour 4 chiens de la même famille	30 €		
Journée (de 8h à 18h30) pour 1 chien	12 €		
Journée (de 8h à 18h30) pour 2 chiens de la même famille	22 €		
Journée (de 8h à 18h30) pour 3 chiens de la même famille	30 €		
Journée (de 8h à 18h30) pour 4 chiens de la même famille	36 €		
Promenade 1h (forêt ou Lac)	10 €		
Supplément chauffage (de sept/octobre à avril/mai selon météo)	2 €		
Transport domicile/pension ou pension/domicile (2 chiens max)	0.40 €		
Pension éducative			
		TOTAL	

- Montant total à régler : €
- Arrhes de 50 % à la réservation soit € versé le / / par
- Solde versé le / / soit € par
- Une facture vous sera envoyée par mail dès la fin du séjour.

Le(s) propriétaire(s) confirme(nt) qu'il(s) a (ont) pris connaissance des tarifs pratiqués par ATOUTS POILUS ainsi que des conditions stipulées dans les 3 pages de règlement de la pension ci-dessous qu'ils ont paraphées, complétées, signées et déclare(nt) les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire à

Le / /

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

La Direction d'ATOUTS POILUS

Cachet et signature

ATOUTS POILUS
Entreprise individuelle

2788 route de Gacé - 61230 La Trinité des Laitiers

06 29 94 51 90

atoutspoilus@gmail.com

SIRET : 95389981000014 - APE : 9609Z

REGLEMENT DE LA PENSION CANINE



Atouts Poilus

L'entreprise ATOUTS POILUS

N° SIRET 952209981000014

Représentée par Delphine LE CORRONC

2788 route de Gacé / La Trinité des Laitiers

Mail : delphine.lecorronc@gmail.com

Tel : 06.29.94.51.90

ACACED n° 2021/dbf9-d62a

TAV / Agrément

Certificat de capacité chiens 1^{er} et 2^e catégorie

Assurance RC pro Abeille n°79354236

Vétérinaire sanitaire référent : Clinique L'Aigle

Les horaires d'ouvertures

- Du Lundi au samedi de 8 H à 12 H & de 14 H 00 à 18 H 30
(19 h de mai à septembre)
- Le dimanche de 10 H à 12 H 30
- Fermeture les jours fériés

Article 1 : Les entrées et les sorties

Les arrivées et départs devront se faire durant ces plages horaires sur rendez-vous.

Les heures d'ouverture seront respectées.

La pension ATOUTS POILUS a une amplitude d'ouverture de 53 heures par semaine ce qui laisse à chacun la possibilité de trouver un créneau qui lui conviendra.

- Arrivée entre 8h00 et 12h00, la journée est due.
- Arrivée entre 14h00 et 19h00, la demi-journée est due. 
- Départ entre 8h00 et 12h00, la demi-journée est due.
- Départ entre 14h00 et 19h00, la journée est due.

Article 2 : Les documents obligatoires

Les documents à fournir à l'arrivée sont le carnet de santé du chien ainsi que sa carte d'identification et seront conservés toute la durée du séjour.

Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et l'acompte non remboursé.

Tous les chiens catégorisés devront présenter des papiers en règle, ainsi que le propriétaire.

Les carnets de vaccination accompagnant le chien doivent être remplis au nom du propriétaire avec l'adresse et le numéro de téléphone exacts ainsi qu'un numéro de téléphone portable.

Article 3 : Les vaccins demandés

Le carnet de vaccination doit être à jour : les chiens doivent être vaccinés contre la maladie de Carré, l'hépatite canine, la parvovirose, la leptospirose et la parainfluenza (CHPPI).

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens appartenant aux catégories 1 et 2. Pour les autres elle est conseillée.

Votre chien doit également être vacciné contre les formes bactériennes de la toux de chenil, le vaccin en intranasal doit être fait au moins 72H avant son arrivée à la pension.
Les vaccins contre la toux du chenil n'empêchent pas totalement les contaminations mais il réduit très fortement les symptômes.

Nous respectons les mesures sanitaires de désinfection en vigueur (désinfection hebdomadaire et désinfection entre chaque chien). Malgré toutes ces précautions nous ne pouvons garantir totalement la non-contamination d'un animal.

La pension n'est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour de votre chien.

Article 4 : Déparasitage interne et externe

Les chiens doivent avoir eu un déparasitage efficace interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension.

Dans le cas où un chien serait infesté par les puces ou les tiques, nous nous réservons le droit d'effectuer le traitement nécessaire qui sera facturé 13 €.

Article 5 : Ne seront pas acceptés...

Les chiennes en chaleur ou gestantes ne seront pas acceptées.

Nous vous demanderons la date des dernières chaleurs. Si la date est erronée et que les chaleurs devaient débiter pendant son séjour, elle serait isolée, ce qui génèrera un surcoût (4€/jour).

Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle.

Les sorties de votre chienne se feront dans un parc isolé des mâles. Vous pouvez également consulter votre vétérinaire pour décaler les chaleurs.

L'entreprise ATOUTS POILUS se réserve le droit de refuser sans aucune justification ni remboursement l'entrée d'un chien qui se révélerait agressif ou en mauvaise santé.

Article 6 : Les pensionnaires sous traitement

Pour les pensionnaires entrant sous traitement, la prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescription médicale.

Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre chien si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agissons alors en priorité selon l'avis de son vétérinaire.

Un supplément pourra être facturé suivant les soins et/ou traitements.

Article 7 : L'alimentation

L'alimentation sera fournie par le propriétaire (croquettes et/ou pâté)

S'il venait à en manquer pendant le séjour, ATOUTS POILUS alimentera votre chien avec ses propres croquettes haut de gamme sans céréale (ex : Acana) et facturera en supplément (tarifs sur contrat).

Nous ne serons pas tenus pour responsables des troubles digestifs éventuels.

Article 8 : Objets personnels

La pension accepte les objets personnels (panier, coussin, jouets...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Article 9 : Accident / maladie durant le séjour

Notre responsabilité sera dégagée lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc.) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.

Certains chiens sont susceptibles de subir un amaigrissement pendant la durée de la pension, par exemple si le chien est de nature stressée.

Cela n'est pas lié à un manque de soins ou d'alimentation de notre part mais peut être lié à la modification de ses conditions de vie habituelles et ne peut donc être imputable à la pension.

En cas de maladie de votre compagnon durant son séjour, le propriétaire nous autorise à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donne la permission d'accepter toute intervention médicale.

L'intervention de notre vétérinaire, si elle s'avérait nécessaire reste à la charge du propriétaire du chien.

Article 10 : Réservation et arrhes

Pour toute réservation des arrhes de 50% du montant du séjour vous sera demandé et encaissé. Celui-ci pourra être versé par virement, chèque ou espèces dans un délai maximum d'une semaine après la réservation.

Une confirmation de paiement vous sera envoyée par mail.

Toute réservation pour laquelle l'acompte ne serait pas versé, sera automatiquement annulée.

Le contrat de pension et le règlement ci joint paraphés, complétés, signés et non modifiés devront être remis avec les arrhes pour toute confirmation de réservation de séjour.

En cas d'annulation par le propriétaire :

- au moins 60 jours avant le début du séjour, l'intégralité des arrhes seront rendues.
- entre le 30ième et le 59ième jour avant le début du séjour, 50 % des arrhes seront rendues.
- entre le 1er et le 29ième jour avant le début du séjour, aucune restitution d'arrhes ne sera faite.

Le complément du règlement (soit les 50% restant) se fera à l'arrivée du chien par chèques ou espèces.

Tout frais ou journée supplémentaires seront facturés et acquittés à la sortie du pensionnaire.

En cas de non-présentation de votre chien le jour du début de séjour indiqué sur le contrat, le séjour sera considéré comme annulé de fait par le client.

Les dates d'arrivées et de départ restent modifiables sur demande, avec confirmation écrite, sous réserve des places disponibles.

En cas de reprise anticipé de votre chien, le séjour entier initialement prévu sera du.

Article 11 : Chien non repris / Abandon

Tout chien non repris 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat, ou si l'engagement n'est pas renouvelé pour une nouvelle période de pension, sera considéré comme abandonné. La pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les frais supplémentaires seront à la charge du propriétaire.

De ce fait, l'abandon entrainera des poursuites envers le propriétaire (délit puni de 30 000€ d'amende et d'une peine d'emprisonnement de 2 ans).

Tout séjour de(s) chien(s) implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions et la signature du seul propriétaire.

Fait en double exemplaire à

Le / /

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

La Direction d'ATOUTS POILUS

Cachet et signature

ATOUTS POILUS
Entreprise individuelle

2788 route de Gacé - 61200 La Trinité des Laitiers

06.29.94.51.90

atoutspoilus@gmail.com

SIRET : 95209981000014 - APE : 9609Z